

journaux du monde ont reproduite. Votre Majesté rappela au souverain pontife que l'Eglise catholique reconnaît l'obligation d'obéir à l'autorité temporelle comme à une emanation de la volonté divine qui nous est révélée. Ouf, sire, l'Eglise confesse que tout pouvoir vient originellement de Dieu selon le mot de l'apôtre: Omnis potestas a Deo, et qu'il faut obéir à l'autorité publique en vertu du droit divin. Elle ne conteste cependant pas le droit divin, en ce sens que les formes variables du pouvoir politique soient révélées de Dieu, ou en ce sens que les dépositaires de ce pouvoir soient personnellement et surnaturellement désignés par Dieu, car ces formes et cette désignation ne sont manifestement que de droit humain positif et historique, sous l'action de la Providence; mais elle confesse le droit divin en ce sens que l'homme ayant été créé social, la société est voulue de Dieu et par conséquent aussi l'autorité dont elle dépend comme de sa condition fondamentale. C'est là, sire, le droit divin naturel que l'ignorançe de tant d'hommes d'Etat, de tant d'hommes de robe et surtout de tant d'hommes de plume, travestit de nos jours en rêve superstitieux, ridiculisant ainsi sans examen la première des vérités sociales.

Cette vérité, sire, vous l'avez courageusement proclamée, malgré les ricaneux superbes, mais mais, de la prétendue science contemporaine. Les amis de la vraie science en félicitent votre majesté.

(A continuer)

LES TROIS-RIVIERES



LUNDI 19 JANVIER.

LES ELECTIONS FEDERALES.

Le peuple du Canada aura sous peu à faire de nouvelles élections et à se choisir des législateurs et des juges. Tous les hommes ne sont pas appelés à occuper ces hautes charges de l'Etat. Il n'y en a un certain que quelques-uns. Pour arriver à les connaître il y a nécessairement des règles à observer, autrement les élections ne seraient pas le fait d'hommes raisonnables et chrétiens. Elles seraient dues au caprice et au hasard et auraient pour conséquence de nous soumettre à un gouvernement arbitraire.

C'est donc le devoir des électeurs d'apprendre quelles sont ces règles et de les suivre fidèlement. L'Eglise nous les a tracées ces règles et elles viennent encore de nous être mises sous les yeux dans l'admirable circulaire de Mgr des Trois-Rivieres que nous publions sur notre première page.

Nos lecteurs ne seront pas surpris de voir apparaître le Programme Catholique entouré d'une nouvelle approbation, car le Programme n'est pas une œuvre d'imagination, c'est un résumé des devoirs et des obligations qui ont toujours existé pour les hommes appelés à prendre part au gouvernement de l'Etat. La politique est l'art de gouverner, c'est-à-dire de conduire les nations vers leur fin, de leur appliquer des commandements tout faits et enseignés par la religion.

L'auteur de la société est Dieu et c'est lui qui en a établi les fondements. Il n'a pas réuni les hommes pour commettre l'iniquité, mais pour s'aider les uns et les autres à observer sa loi et à se défendre contre le mal. Il a établi l'autorité à cette fin, et c'est pour cela que ceux qui en sont revêtus sont ses ministres. Les hommes qui se destinent aux charges publiques doivent donc être pénétrés de cette grande vérité et c'est un des signes auxquels on peut les reconnaître. De nos jours il y en a bien peu qui entendent ainsi la politique; le plus grand nombre n'envisagent les hautes charges de l'Etat qu'au point de vue de l'intérêt et de l'honneur. C'est une grande erreur et un malheur encore plus grand car une politique orgueilleuse et basée sur l'intérêt est toujours la ruine des petits et des faibles et ennemie de la justice.

Jamais occasion plus solennelle n'a été donnée au peuple d'appliquer les règles de l'Eglise rappelées par Mgr des Trois-Rivieres dans sa lettre circulaire, car le peuple est appelé à faire des élections, juste au moment où l'administration régnante depuis plus de 20 ans, vient de s'éteindre sous le poids de ses fautes, et où la nouvelle n'a pas encore eu le temps de se consolider et d'aveugler les esprits par l'appas de l'intérêt.

C'est aujourd'hui surtout que nous avons besoin d'hommes à la volonté forte et à l'intelligence éclairée, afin qu'ils sachent profiter de ces enseignements qui ressortent des derniers événements et qu'ils soient des conseillers sages et capables de résister aux chefs s'ils voulaient nous entraîner dans la mauvaise voie.

Les honnêtes gens sont encore en majorité dans le pays et ils n'ont qu'à s'entendre et à faire leur devoir avec religion et sans faiblesse pour faire revivre l'ordre et la tranquillité qui sont si gravement compromis.

Nous avons l'assurance qu'ils parviendront à ce résultat heureux s'ils suivent les règles qui leur sont tracées par l'Eglise, dans la présente élection; car c'est en les observant qu'ils choisiront des candidats selon le cœur de Dieu. Le mal est aujourd'hui très-répendu, mais il ne l'est pas à ce point d'avoir éteint tout principe d'honnêteté et de morale dans l'esprit des populations et il y a encore assez de forces vives parmi elles pour le combattre, et le vaincre si elles sont coordonnées.

Comme la vérité est le lien des intelligences et la condition de l'ordre, c'est plus que jamais le temps de la proclamer et de l'affirmer par la politique.

C'est dans ce but que le Journal a déjà formulé le Programme Catholique et c'est pour la même raison qu'il y tient encore. Nous invitons en conséquence tous les électeurs à obtenir de leur candidats une adhésion franche et sincère à ce Programme, parce qu'il contient en abrégé les principaux devoirs de tout homme d'Etat.

Nos frères séparés n'auraient pas raison de s'en offenser, car s'ils ouvrent la bible telle qu'ils la possèdent, ils y trouveront que chez le peuple de Dieu les élections ne se faisaient pas autrement que l'Eglise catholique nous enseigne de les faire; que les hommes d'Etat étaient subordonnés au sacerdoce et que les rois en montant sur le trône recevaient des mains du grand prêtre un exemplaire de la loi afin de commander ce qu'ils étaient eux-mêmes tenus d'observer. Dans toutes les circonstances solennelles le peuple jeûnait, priait et se présentait ensuite devant l'éternel pour prendre ses volontés par le ministère du prêtre.

L'ancienne loi figurait la nouvelle, et de nos jours il n'y a que les mauvais chrétiens et les impies pour avoir peur des enseignements de l'écriture sainte et du sacerdoce éternel selon l'ordre de Melchisédech.

Autant le Programme a été vu avec défaveur lors de son apparition autant peut-être certains candidats s'empresseront de l'accepter. Mais les électeurs devront se tenir sur leur garde et se défier de ces personnes qui ont toujours les plus belles paroles sur les lèvres et agissent toujours en contradiction avec ce qu'ils disent. Le nombre des hommes véritablement dignes d'être élevés aux charges publiques est rare et nous ferons observer qu'un des signes auxquels on les reconnaît c'est à leur attachement au clergé et à l'Eglise.

Jusqu'aujourd'hui le Journal n'a pas pris une part active à la lutte électorale et l'on ne doit pas s'en étonner, car de tous les candidats qui sont sur les rangs combien ont fait connaître suffisamment leur programme politique et sont prêts à mettre en pratique les enseignements de l'Eglise? Nous ne demandons dans le moment ni des candidats amis ou hostiles du gouvernement, nous voulons avoir des programmatistes, des hommes qui par leur attitude ferme forceront les ministres à défendre la justice sans compromis ou à résigner. Nous ne périrons pas faute d'affaires et de biens nous périrons faute de vérités politiques.

LE COMTE DE NICOLET.

Nos lecteurs savent déjà que M. David, écrivain de Nicolet a été invité à se porter candidat dans le comté de Nicolet, en opposition à M. Gaudet. Aujourd'hui la lutte est vivement engagée dans le comté entre ces deux candidats.

Les électeurs de Nicolet ont certainement à choisir entre deux hommes exceptionnellement recommandables. M. le notaire David s'est acquis depuis de longues années la confiance et l'estime profonde des habitants du comté par le dévouement, l'intégrité et la sagesse avec lesquels il a toujours rempli ses devoirs professionnels. Il joint à une science profonde du droit beaucoup d'autres connaissances qui en font un homme très distingué par son érudition. Nous le connaissons de plus comme un homme très attaché aux doctrines catholiques, et aux principes sociaux qui sont la base et le couronnement de toute société véritablement chrétienne, ce dont nous le félicitons bien sincèrement. D'un autre côté M. Gaudet, le député actuel, possède aussi l'estime et la confiance du comté qu'il représente si honorablement depuis de longues années. Dans toutes les circonstances difficiles qui n'ont pas manqué depuis qu'il est en Chambre, M. Gaudet s'est toujours montré digne de la confiance qu'on lui donnait, en agissant en homme véritablement droit, honnête et éclairé. Après dix sept ans de carrière parlementaire, ses adversaires sont encore à chercher une faute à lui reprocher. Toujours M. Gaudet s'est fait l'ami et le défenseur courageux des doctrines catholiques contre ceux qui sont venus les combattre dans son comté; toujours il s'est dévoué aux intérêts de ses constituants et les nombreux services qu'il a rendus sont faciles à énumérer. Quant le Programme catholique a été publié, M. Gaudet a été un des premiers à l'adopter publiquement comme sien, et il y est toujours resté fidèle; sa politique ne s'est jamais séparée de celle du Journal, malgré la profonde estime et la considération très distinguée que nous avons pour M. David, nous ne pouvons, pour les raisons énumérées plus haut, retirer dans la lutte actuelle nos sympathies à M. Gaudet et comme par le passé nous appuyons sa candidature.

Nous avons reçu de St. Léon une correspondance élogieuse à l'adresse de M. Caron et remplie de récriminations et de violence de langage contre M. Boyer.

Nous n'aurions pas eu d'objection à la publier si l'auteur s'était tenu dans les bornes de la modération prescrite à la presse par la S. Congrégation de la Propagande; mais l'auteur n'ayant pas observé ces règles nous nous voyons forcé de la supprimer.

Nous ferons remarquer à propos de l'élection de Maskinongé que les deux candidats qui sollicitent aujourd'hui les suffrages des électeurs de ce comté ont tous deux un passé qui n'a pas toujours été d'accord avec les antécédents du journal et que cela nous impose plus de réserve à leur égard.

Nous n'entrerons pas dans plus de détails à ce sujet, mais nous dirons à nos lecteurs de ce comté qu'ils ont un moyen facile

de choisir entre ces deux candidats celui qui doit être préféré: c'est d'accorder leur suffrage au candidat qui adhèrera avec conviction au programme catholique, et veillera à ce que ses partisans se conduisent en la manière prescrite par l'Eglise, évitant la corruption, et tous les désordres qu'elle entraîne.

Samedi il y a eu à Nicolet, en faveur de Geo. David, Lec. N. P. Une grande assemblée composée d'électeurs des différentes parties du comté. Voici le procès-verbal de cette assemblée:

Assemblée Electorale à Nicolet. PROCES-VERBAL.

A une assemblée des électeurs du comté de Nicolet tenue dans la ville de Nicolet à 10 heures a. m. samedi le 17 janvier courant, Chs McCaffrey, écrivain de la dite ville, a été appelé à agir comme Président et D. E. Archambault, écrivain de St. Pierre les Becquets à agir comme secrétaire.

F. X. Méthot, écrivain de ce comté pour la chambre locale, présent à l'assemblée, a été prié de prendre un siège à côté de M. le Président.

Le but de l'assemblée est alors exposé par M. le Président qui dit que les électeurs du comté de Nicolet ont été appelés à se réunir ce jour dans la ville de Nicolet pour faire le choix d'un candidat à la chambre fédérale et qu'ils sont priés de vouloir bien faire connaître leur opinion à ce sujet.

Les résolutions suivantes sont alors proposées et adoptées à l'unanimité:

1o. Proposé par Jos Duval écrivain, et G. Desaulniers, écrivain de la ville de Nicolet, secondé par Chs. E. Houllé, écrivain de St. Célestin et F. Manseau, écrivain de Nicolet;

Que Geo. David écrivain de la ville de Nicolet, soit prié de se porter candidat aux communes dans la prochaine élection.

2o. Proposé par F. Roy écrivain de Nicolet et Luc Thibodeau, écrivain de St. Grégoire, secondé par J. B. Boudreault, écrivain de la Rochelle, et Phil. Fleurant, écrivain de Nicolet.

Que les personnes présentes à l'assemblée s'engagent à supporter Geo. David, écrivain de Nicolet, dans la prochaine élection.

M. David se lève alors et dans un discours bien soutenu, il expose ses vues politiques, se déclare conservateur indépendant, aux applaudissements de l'assemblée, et termine en acceptant la candidature et en exprimant ses remerciements à tous ceux qui lui accordent leurs sympathies.

M. F. X. Méthot prend ensuite la parole; se déclare favorable à la candidature de M. David et s'engage à le supporter.

MM. Houllé et Pelletier, secondés par MM. Rochette et Trahan, proposent que le présent procès-verbal soit publié dans le Journal des Trois-Rivieres et le Constitutionnel.

Enfin sur la proposition de MM. N. P. Pinard, Frs. McCaffrey, Th. St. Laurent, J. B. Scot, Théo. Roy, l'assemblée vote à l'unanimité des remerciements à M. le Président à M. F. X. Méthot M. P. et aux autres officiers qui l'ont présidée, et la séance est levée.

Signé, CHS. MCCAFFREY, Président. D. E. ARCHAMBAULT, Secrétaire.

Nouvelles d'Europe.

Après plusieurs mois de lutte, les républicains d'Espagne ont soumis les insurgés de Carthagène et de Barcelone.

Cependant la situation ne paraît guère plus rassurante, puisque l'on prévoit une lutte prochaine entre les gouvernements actuels et ceux qui viennent de tomber.

Les anciens députés, formant la majorité aux Cortès, viennent de s'assembler et ont passé une résolution affirmant leur confiance en Castelar. De plus, ils l'ont prié de préparer un manifeste qui sera adressé au peuple.

Il pourrait bien arriver que cette scission du parti républicain amène de nouveaux troubles et que l'Espagne ait à passer par une crise plus désastreuse encore que la première.

Voilà ce qui doit nécessairement arriver quand les chefs aveuglés prétendent gouverner, sans autre prestige, que celui de la force.

Qu'importent les maux et les déchirements de la patrie, pourvu que ces hommes avides contentent leur ambition et leur vanité! Rien ne saurait ouvrir les yeux à ces aveugles qui marchent sans hésitation vers l'abîme.

S'il est un signe auquel on peut reconnaître les gouvernements prêts à succomber, c'est cet invincible avancement des chefs qui les pousse à leur perte.

NOUVELLES.

M. Adolphe Ouimet du Franc-Parleur se présente, dit-on, avec de grandes chances de succès dans le comté de Laval. On sait quel franc programmatiste est M. Ouimet, et nous faisons des vœux pour son succès.

Il a plu à Son Excellence de nommer en date du 16 janvier Louis Léon Lesieur Desaulniers, écrivain de M. D. et président des Inspecteurs de Prisons, juge de paix pour la province de Québec.

A Hochelaga, M. Alphonse Desjardins, est encore seul sur les rangs, et les divers partis politiques du pays s'accordent à le soutenir. Le candidat a parlé au Village St. Jean Baptiste, à Notre-Dame de grâce et à Longue Pointe.

M. Alphonse Desjardins est programmatiste de vieille date. C'est dire qu'il a toutes nos sympathies.

La nomination des candidats dans tous les comtés a lieu jeudi. Aux électeurs d'y assister avec calme et de s'y conduire avec dignité.

Le Révd. Messire Lassizeraie, curé de St. François-du-Lac, a obtenu pour ses paroissiens la grâce depuis si longtemps mandé par eux, qu'une neuvaime annuelle en l'honneur de St. François Xavier, le patron de la paroisse. Cette neuvaime commencera chaque mercredi des Cendres.

INCENDIE.—Mercredi après midi, entre 1 et 2 heures, un incendie a détruit trois maisons en bois, sur la rue Scott. Le vent violent qu'il faisait a rendu inutiles tous les efforts qui ont été faits pour empêcher leur destruction. La cause du feu a été une cheminée défectueuse. Les pertes sont estimées à \$3,000, et il n'y avait que peu d'assurance. Les propriétaires de ces maisons sont Mrs. Cloutier Guay et Ernest Canadien.

EXTRAORDINAIRE.—Nombre de cultivateurs se sont donné le luxe, la semaine dernière, de faire du labour de Janvier. Les pêcheurs s'en donnent aussi à cœur joie; on prend le doré, le brochet et le maskinongé en grande quantité dans la Rivière Richelieu et ses tributaires.—F. Canadien.

Depuis le mois de mai 1851 jusqu'au 31 octobre 1873, dit un journal anglais au début de 2,248,883 irlandais ont laissé leur pays pour l'Amérique. Pendant les dix premiers mois de 1873, l'Irlande a envoyé en Amérique 85,287 de ses enfants.

LES SANDWICH.—Le roi Lunallo a retiré la proposition qu'il avait faite au gouvernement des Etats-Unis de conclure un traité de réciprocité. Il paraît avoir obéi en cela à la pression de l'opinion publique, les habitants des îles Sandwich étant persuadés que réciprocité équivaut à annexion. En conséquence du retrait de la proposition, les ministres ont offert leur démission collective; mais, à la requête urgente du roi, ils sont revenus sur leur décision et ont consenti à garder leurs portefeuilles.

L'Univers contient la note suivante au sujet de Madame Bazaine:

"Il nous sera donc permis de dire quelques mots sur M. Bazaine, non pour la livrer à une publicité qui lui répugnerait, mais pour honorer l'épouse chrétienne.

"En cette tragique aventure, dont les péripéties émeuvent le monde entier, cette jeune femme a fait preuve d'un courage et d'un dévouement devant lesquels il faut s'incliner.

"Du jour où son mari se constitua prisonnier, elle se fit en quelque sorte religieuse. Pendant ces vingt derniers mois, elle n'a connu d'autre chemin que celui qui va dans son couvent au logis du cher captif. Lorsque l'heure de la catastrophe est sonnée, elle est restée debout.

"Si profonde douleur n'a pas cédé à des défaillances naturelles, elle a bravement pris son calice d'amertume à deux mains.

"Après avoir longtemps embrassé son nouveau M. Clapeyron, accouru de Lunéville, le maréchal s'étant écrié: "Oh? vois tu, j'aurais préféré être fusillé!" la maréchale se mit à genoux devant lui et, plus encore par les yeux que par la voix, elle lui dit: Eh moi! il ne me restait donc qu'à mourir!"

"En relevant sa noble compagne, le maréchal Bazaine dit à son tour la providence de la part qu'elle lui a faite sur cette terre.

"Il aurait pu répéter ces paroles de Brutus Shakespeare: "Dieu, rendez-moi digne de cette noble femme.

"Mme la maréchale Bazaine est un nouvel exemple de ce que peut une ardente piété pour nous mettre au-dessus des coups de la fortune."

TRAGIQUE.—Un événement bien tragique vient d'affliger les Canadiens de la petite ville de Lewiston, Maine.

Jeudi dernier, 1er janvier, vers les six heures du soir, une femme du nom de Gammache allumait une lampe à l'huile. Je pétrole, quant tout à coup, le feu prit à l'huile et fit casser la lampe, dont tout le contenu se répandit sur la poitrine de la malheureuse qui se vit enveloppée de flammes en une seconde.

Elle était si épouvantée qu'elle parcourait tous les appartements de la maison sans savoir ce qu'elle faisait; heureusement que le feu ne prit nulle part. Elle descendit ensuite sur la rue, et en moins d'une minute elle y avait près de cent personnes réunies autour d'elle sans qu'un seul ne songeât à éteindre le feu qui la dévorait. Ce ne fut que lorsque ses vêtements eurent fini de brûler, qu'elle s'affaissa et que les plus braves s'approchèrent d'elle pour la dénouer des derniers lambeaux qui la recouvraient.

Il n'y avait que ses chaussures et le bas de ses pantalons qui n'étaient pas entièrement brûlés. Elle a rendu l'âme après trente-sept heures de souffrances atroces.

"Son mari qui s'était efforcé d'éteindre les flammes s'est horriblement brûlé les mains, et il donne à craindre pour ses jours par le feu qu'il a avalé."

Le Dr. F. A. Dame de la Rivière-du-Loup, nous prie de vouloir bien corriger, l'annonce suivante qu'un ami nous avait donnée très-incorrectement, on la lira donc comme suit:

Dents Extraites sans Douleur A LA RIVIERE-DU-LOUP, Au Moyen du Gaz Hilarant.

Le soulagement n'est aussi au service du public un "Atomizer" par le moyen duquel, les petites opérations, telles que: ouvertures d'abcès, de panaris, etc., pourront être faites sans douleur et sans endormir la personne.

F. A. DAME, M. D. Rivière du Loup (en haut) 15 janvier 1874.

Revue du Marché de Bois du Canada

On lit dans le Négociant Canadien: PIN.—Le stock de pin sec, l'année dernière, quoique considérable, a été vite épuisé mais au grand étonnement des propriétaires de scieries, aucun nouveau contrat pour la dernière production ne se fit et comme les semaines et es mois s'écoulaient sans constater de ventes, les fabricants commencent à croire qu'il valait mieux changer de plan d'opération et porter leur attention vers le madrier qui se vendit bien pendant toute la saison et à des prix rémunérateurs. Nous donnons ci-dessous un état comparatif qui fait voir que si dans le printemps de 1871 il y avait eu l'argent à faire dans le madrier, il n'y avait certainement pas de risque à accepter les cotes pour 1873

Table with 2 columns: Pin première qualité, Pin seconde, Pin troisième, Epinette première qualité, Epinette seconde, Epinette troisième. Prices listed for 1871 and 1873.

Le stock de bois scié maintenant en disponible est considérable et sera en très bonne condition pour exportation à l'ouverture de la navigation et nous serions des plus surpris si nous n'avions pas à signaler de fortes transactions pendant l'hiver. Il y a déjà toute apparence de ce que nous avançons et comme les propriétaires des scieries sont disposés à se montrer libéraux, il n'est pas de grand opérateur qui perdra l'occasion de s'approvisionner à bon marché s'il peut se convaincre que la perspective est brillante et nous croyons qu'ils n'auront pas de difficulté à se convaincre de cela.

Nous pouvons ajouter que les opérations ont été moindre l'année dernière que l'année précédente, le travail ne nuit ayant été suspendu dans les grands établissements et les billots étant arrivés très tard, plusieurs scieries perdirent pleinement un mois d'ouvrage. La fabrication des billots ne sera pas considérable cet hiver, mais sera d'une moyenne suffisante pour tenir les scieries en opération pendant toute la saison prochaine si on suspend le travail de nuit. EPINETTE.—Rien n'a été fait avec les Etats-Unis en 1873, si on excepte quelques légères expéditions de planches sciées l'année précédente et qui n'auraient pu l'être cette année au taux auquel elles ont été faites. Toutes les scieries d'épinette aussitôt que Janvier et Février se mirent à scier du madrier pour le marché européen, et comme on peut s'en convaincre par la comparaison que nous publions à leur entière satisfaction, le sciage leur faisait de \$13 à \$14 par M. pieds mesure de planche au lieu de \$10 à 11 réalisées pour les planches en 1872.

La saison pour les opérations forestières dans l'épinette a été très propice et il sera fait un bien plus grand nombre de billots qu'à l'ordinaire si l'hiver continue aussi favorable jusqu'à la fin. On a déjà contracté largement pour du madrier et une forte quantité est tenue en réserve dans le même but en attendant une hausse.

PRUCHE.—Il se fait comparativement très peu d'affaires en cette qualité de bois quoiqu'il y ait quelque demande au commencement de la saison pour le bois de 3 pouces pour des pavés et en remplacement de madrier de rebout de même épaisseur dont le prix était très élevé. Il y a une très grande quantité de ce bois en Canada, mais on considère qu'il a trop peu de valeur actuellement pour l'exploiter.

Les expéditions à la Rivière Plate font voir une augmentation considérable. Elle comprennent toute espèce de qualité de bois préparé et brut, pin, épinette et quelque peu de pruche.

Le fret (le meilleur thermomètre en affaire) a été extrêmement lourd par canal pendant toute la saison, les vaisseaux faisant à peine leurs frais et clôturant de 30 à 35 par cent au-dessus des cours de l'année dernière. Le fret de mer a été très élevé et se tient de 30 à 40 pour cent plus élevé qu'en 1872.

FEU LUCIEN TURCOTTE.

Le quatorze janvier courant, à une assemblée des élèves de la Faculté de Droit de l'Université-Laval, L. N. Asselin ayant été prié d'agir comme président, et L. Philippe Sirois, comme secrétaire; les résolutions suivantes ont été proposées et adoptées à l'unanimité.

1o. Proposé par MM. Lawrence Cannon, secondé par P. A. Légaré.

Que les étudiants de la Faculté de Droit de l'Université-Laval ont appris avec une profonde douleur la mort de Lucien Turcotte, écrivain, avocat, Professeur de Droit Romain, en cette Faculté, que son décès y laisse un vide difficile à combler; son éloquence et ses aimables qualités le rendant cher à tous les élèves.

2o. Proposé par M. Jules Tessier, secondé par D. R. Barry.

Que les élèves de cette Faculté portent le deuil pendant un mois, en l'honneur du regretté défunt.

3o. Proposé par MM. Chs. Langelier, secondé par L. Dionne.

Que copie des présentes résolutions soit transmise par le secrétaire, à la famille du défunt.

4o. Proposé par MM. J. C. Chapais, secondé par Eugène Rouillard.

Que les présentes résolutions soient publiées dans les journaux français et anglais de cette ville et des Trois-Rivieres.

(Signé) L. N. ASSELIN, Président. L. PH. SIROIS, Secrétaire. (Evenement.)

BONDERIE STE MARIE

(Établissement occupé par M. Marcot) 99, RUE CRAIG, 99. CREVIER informe le public qu'il a loué pour une année l'édifice de la Bonderie Ste Marie...

M. MARCOT, 99, RUE CRAIG. Les entrepreneurs Menuisiers, Briquetiers, Ferblantiers et Plombiers trouveront chez lui tous les articles de leur métier...

OWEN MCGARVEY, MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL. Demeurant au coin de la rue St. Joseph et de la rue St. Louis...

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIE. H. BELIVEAU, IMPORTATEUR DE Ferronneries et Fabricant de Ferblanteries...

J. T. LETOURNEUX, IMPORTATEUR DE PEINTURES DE TOUTES SORTES. HUILES, VERNIS, MASTIC, LAMPES, PINCEAUX, CHEMINÉES, ÉTOUPE, COLTAR, &c., &c.

E. HUDON, FILS & CIE., IMPORTATEURS DE Marchandises Étrangères et de Gout ANGLAISE, FRANÇAISE et AMÉRICAINE.

HECTOR LAMONTAGNE, Marchand de Cuir. Mr. Lamontagne invite les marchands de la ville et de la campagne...

LAURENT, LAFORCE & CIE., IMPORTATEURS DES CÉLÈBRES PIANOS de KNABE & CIE. de BALTIMORE.

C. H. LETOURNEUX, FERRONNERIE, QUINCAILLERIE, Coutellerie, &c., &c.

C. H. LETOURNEUX, FERRONNERIE, QUINCAILLERIE, Coutellerie, &c., &c.

AVIS AU COMMERCE.

GAUCHER & TELMOSE, OFFRENT EN VENTE 300 Tonnes Mélasse assorties, 500 Caisnes Gin de Key Brand, 500 do en barriques et quarts, 250 Caisnes Bandy, Chalupa, 30 quarts de do.

SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE ROUGE DE GRAY. Pour le Rhume, la Toux, l'Enrouement et les Affections des Bronches et de la Gorge.

ENTREPOT D'ÉBENISTERIE ET GRANDE MANUFACTURE DE MEUBLES DE PREMIÈRE CLASSE. C. E. PARISEAU, No. 449, Rue Notre-Dame, MONTREAL.

BRASSERIE M'CALLUM, RUE ST. PAUL, QUÉBEC. Agences Rue Notre-Dame, Montreal. Rue Broad, Boston. A vendre aux Trois-Rivières chez tous les Marchands-Epiciers.

Lépine & Darveau, LIBRAIRES-IMPORTATEURS. 12, Rue de la Fabrique, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

THOMAS LOURNIVAL, MAGASIN D'ÉPICERIES, FERRONNERIES, VAISSELLES, QUINCAILLERIES, &c., &c.

LOUIS MORRISSETTE, MARCHAND DE MEUBLES, Rue St. Georges, QUÉBEC.

LOUIS MORRISSETTE, MARCHAND DE MEUBLES, Rue St. Georges, QUÉBEC.

LOUIS MORRISSETTE, MARCHAND DE MEUBLES, Rue St. Georges, QUÉBEC.

IMPORTATION D'HIVER.

FRANÇOIS GELINAS, MARCHAND DE NOUVEAUTÉS. (Ancien Magasin de Thomas Fortin.) Porte voisine du Magasin de M. John McDougall, (Près du Marché.)

BUREAU DE POSTE des TROIS RIVIÈRES. Arrivée et départ des malles pour l'Hiver.

Table with columns: Arrivée, Départ, Heure. Lists arrival and departure times for Montreal, Quebec, and other locations.

Assortiment!! GROCERIES ET PROVISIONS, (En face du Marché.) PAR LEVASSEUR & DUMONT.

WILLIAM CHAGNON, Marchand de Vins, Liqueurs. M. Chagnon pour donner toute satisfaction possible ses nombreuses pratiques vient d'ouvrir un magasin de marchandises sèches de plus variées...

Eusèbe Morrissette, MARCHAND DE MARCHANDISES SÈCHES, EN GROS ET EN DÉTAIL. Hardes de toutes sortes.

E. N. MORRISSETTE, ASSORTIMENT GÉNÉRAL DE MARCHANDISES SÈCHES D'ÉTAPÉ ET DE GOUT, TAPISSERIES (DERNIERS PATRONS).

Nouveau Magasin. Le soussigné vient d'ouvrir un magasin de Provisions de première classe, à côté du Marché aux dévotions, Rue Badaux.

MAGASIN NOUVEAU. M. ALFRED TESSIER, vient d'ouvrir un Magasin dans la bâtisse de M. Michel Caron, coin du Marché où l'on trouve toutes sortes d'Épiceries...

MAGASIN NOUVEAU. M. ALFRED TESSIER, vient d'ouvrir un Magasin dans la bâtisse de M. Michel Caron, coin du Marché où l'on trouve toutes sortes d'Épiceries...

MAGASIN NOUVEAU. M. ALFRED TESSIER, vient d'ouvrir un Magasin dans la bâtisse de M. Michel Caron, coin du Marché où l'on trouve toutes sortes d'Épiceries...

MAGASIN NOUVEAU. M. ALFRED TESSIER, vient d'ouvrir un Magasin dans la bâtisse de M. Michel Caron, coin du Marché où l'on trouve toutes sortes d'Épiceries...

MAGASIN NOUVEAU. M. ALFRED TESSIER, vient d'ouvrir un Magasin dans la bâtisse de M. Michel Caron, coin du Marché où l'on trouve toutes sortes d'Épiceries...

MAGASIN NOUVEAU. M. ALFRED TESSIER, vient d'ouvrir un Magasin dans la bâtisse de M. Michel Caron, coin du Marché où l'on trouve toutes sortes d'Épiceries...

MAGASIN NOUVEAU. M. ALFRED TESSIER, vient d'ouvrir un Magasin dans la bâtisse de M. Michel Caron, coin du Marché où l'on trouve toutes sortes d'Épiceries...

Magasin de Chapeaux.

UN grand assortiment de Chapeaux tels que: Panama, Leghorn, Paille, Tuile, etc. des meilleures fabriques de Paris et de Londres.

NOUVELLE IMPORTANTE. POUR LES VOYAGEURS EN CANADA. Le Chemin de fer South Eastern étant construit jusqu'à Newport, dans le Vermont, on le se relie avec le CHEMIN DE FER PASSUMPSIC.

Table with columns: LIGHT EXPRESS, DAY EXPRESS. Lists train schedules for various routes including Montreal, Quebec, and Boston.

Assortiment!! GROCERIES ET PROVISIONS, (En face du Marché.) PAR LEVASSEUR & DUMONT.

WILLIAM CHAGNON, Marchand de Vins, Liqueurs. M. Chagnon pour donner toute satisfaction possible ses nombreuses pratiques vient d'ouvrir un magasin de marchandises sèches de plus variées...

Eusèbe Morrissette, MARCHAND DE MARCHANDISES SÈCHES, EN GROS ET EN DÉTAIL. Hardes de toutes sortes.

E. N. MORRISSETTE, ASSORTIMENT GÉNÉRAL DE MARCHANDISES SÈCHES D'ÉTAPÉ ET DE GOUT, TAPISSERIES (DERNIERS PATRONS).

Nouveau Magasin. Le soussigné vient d'ouvrir un magasin de Provisions de première classe, à côté du Marché aux dévotions, Rue Badaux.

MAGASIN NOUVEAU. M. ALFRED TESSIER, vient d'ouvrir un Magasin dans la bâtisse de M. Michel Caron, coin du Marché où l'on trouve toutes sortes d'Épiceries...

MAGASIN NOUVEAU. M. ALFRED TESSIER, vient d'ouvrir un Magasin dans la bâtisse de M. Michel Caron, coin du Marché où l'on trouve toutes sortes d'Épiceries...

MAGASIN NOUVEAU. M. ALFRED TESSIER, vient d'ouvrir un Magasin dans la bâtisse de M. Michel Caron, coin du Marché où l'on trouve toutes sortes d'Épiceries...

MAGASIN NOUVEAU. M. ALFRED TESSIER, vient d'ouvrir un Magasin dans la bâtisse de M. Michel Caron, coin du Marché où l'on trouve toutes sortes d'Épiceries...

MAGASIN NOUVEAU. M. ALFRED TESSIER, vient d'ouvrir un Magasin dans la bâtisse de M. Michel Caron, coin du Marché où l'on trouve toutes sortes d'Épiceries...

MAGASIN NOUVEAU. M. ALFRED TESSIER, vient d'ouvrir un Magasin dans la bâtisse de M. Michel Caron, coin du Marché où l'on trouve toutes sortes d'Épiceries...

MAGASIN NOUVEAU. M. ALFRED TESSIER, vient d'ouvrir un Magasin dans la bâtisse de M. Michel Caron, coin du Marché où l'on trouve toutes sortes d'Épiceries...

Adresses d'Affaires.

ALFRED DESILETS, Avocat.—Bureau, rue St. Joseph. Les Trois-Rivières, 21 mai 1873.

TURCOTTE, PAQUIN & TURCOTTE, AVIS. Bureau:—Rue des Champs, en face du Palais de Justice.

DUMOULIN & M'ELLOD, Avocats.—Bureau rue des Champs, à côté de la résidence de Sévère Demoulin, Ecr., Shérif, près du Palais de Justice.

P. N. MARTEL, Avocat.—Bureau: rue St. Joseph au coin bureau de MM. Desilets & Fortin.

DR. HARRY, Bureau: Bâtisse de S. Lavoie, Ecr. Avocat, RUE LOUVENTURE.

DR. PAGE, Rue du Platon, Trois-Rivières, Dentiste et Marchand de toutes sortes de Mécaniques à Condre, de Piano, de Couture, Orgues et de tous instruments de musique.

RYAN & RICKABY, Auctioneers and Commission Merchants, Notre-Dame Street, CONSIGNMENTS respectfully solicited, charges moderate, and returns prompt.

Compagnie d'Assurance INCENDIE CONTRE LE FEU. ÉTABLIE EN 1803.

WILLIAM HEBER RINGOU, Agent-Général pour le Canada.

CHARLES DUMOULIN, Agent pour les Trois-Rivières, Rue de Champe.

OTTAWA, 16 mai 1873. Escompte autorisé sur les envois Américains jusqu'à nouvel ordre: 10 p. cent.

1872-Comme de coutume-1872. SUCCÈS COMPLET! Dix premiers prix à deux Expositions.

W. BELL & CIE., GUELPH, ONTARIO. Ont reçu tous les premiers prix pour

Le Journal des Trois-Rivières. Est imprimé et publié par GÉDÉON DESILETS, Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, envois etc., doivent être adressés franco, à l'imprimerie, coin des rues Notre-Dame et du Platon, les Trois-Rivières.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois, \$2.50.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arriérés s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont classées sur type Brevin, conditions suivantes: Première insertion, par ligne, \$0.05. Chaque insertion suivante par ligne, \$0.02.